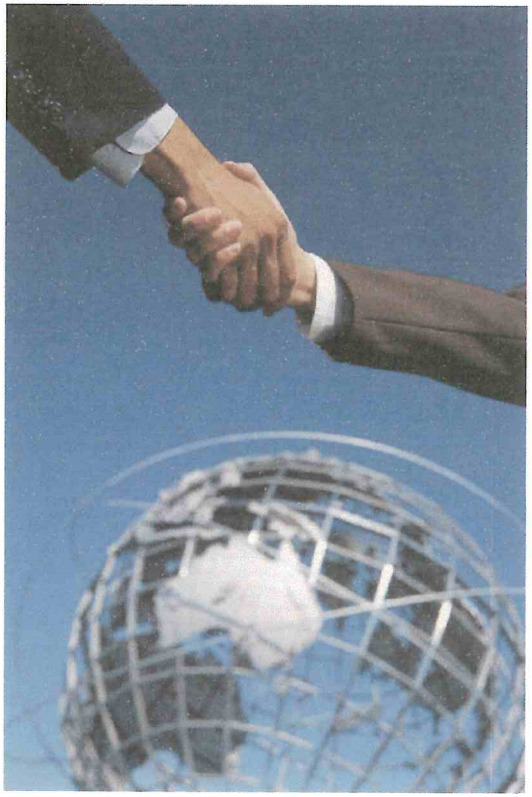
SÉCURITÉ SOCIALE
l'Assurance Maladie
Caisse Nationale

Commission de gestion du 24 septembre 2026

PRESENTATION DU PROCESSUS D'AUTONOMISATION DES AYANTS DROIT DES AFFILIES MINIERS



Origine : serveur MARP/dossier Canssm/CommissionDeGestion

POPULATION CONCERNEE

- nombre d'ayants droit majeurs à ce jour : 9 394 (9 086 femmes et 308 hommes) :

- nombre d'ayants droit avec une carte Vitale sans photographie (CV 1) : 5 916

- nombre d'ayants droit avec une carte Vitale avec photographie (CV2) : 3 243

- nombre d'ayants droit sans aucune carte Vitale : 103

- nombre d'ayants droit avec des cartes invalides (invalidation suite à perte, vol, dysfonctionnement) : 132 traitements en cours.

AVANTAGES DE L'AUTONOMISATION DES AYANTS DROIT MAJEURS

1. ABSENCE DE RUPTURE DES DROITS

Sans autonomisation, au moment du décès de l'ouvrant droit, sa carte vitale est désactivée et induit potentiellement une rupture de droits pour le conjoint.

2. POSSIBILITE DE CRÉER SON COMPTE ASSURE

Permet de réaliser des démarches en ligne (demande d'attestation, demande de carte CEAM, procuration,...) et de visualiser et suivre ses remboursements.

3. CRÉER MON ESPACE SANTE

Mon espace santé centralise automatiquement les documents déposés par vos professionnels de santé, pour vous et vos proches.
Retrouvez tout au même endroit : prescriptions, résultats d'analyses, comptes-rendus...

4. CRÉER SA CARTE VITALE DEMATERIALISEE (SUR TELEPHONE)

Mise à jour automatique des droits.

EXEMPLE 1 : CAS D'UN AYANT DROIT AVEC CARTE VITALE SANS PHOTOGRAPHIE (CV1)



La CPAM autonomise l'ayant droit majeur (aucune démarche à réaliser).

La CPAM envoie un courrier qui l'invite à ouvrir son compte assuré = ameli (sans aucune obligation) afin de lui permettre de gérer lui-même ses démarches, ses droits et ses obligations.

Parallèlement, la CPAM déclenche automatiquement l'envoi d'un formulaire dit « pack photo » pour la commande de sa nouvelle carte vitale (carte vitale 2 avec photo). Ce formulaire est à renvoyer à l'adresse précisée sur le formulaire (différent de l'adresse de la CPAM).

A réception de sa nouvelle carte vitale 2, l'assuré doit la mettre à jour dans une pharmacie.

La CPAM récupère et désactive l'ancienne carte vitale 1 de l'ayant droit majeur.

La CPAM préconise à l'ouvrant droit de mettre à jour sa carte vitale dans une pharmacie.

NB : Pour la photo, l'assuré(e) a aussi la possibilité de le faire via son smartphone ou de se rendre dans un point France Services.

EXEMPLE 2 : CAS D'UN AYANT DROIT AVEC CARTE VITALE DOTEE D'UNE PHOTOGRAPHIE (CV2)



La CPAM autonomise l'ayant droit majeur (aucune démarche à réaliser).

La CPAM envoie un courrier qui l'invite :

- à ouvrir son compte assuré = ameli (sans aucune obligation) afin de lui permettre de gérer lui-même ses démarches, ses droits et ses obligations,
- à mettre à jour sa carte vitale 2 dans une pharmacie.

La CPAM préconise à l'ouvrant droit de mettre à jour sa carte vitale (1 ou 2) dans une pharmacie.

CALENDRIER

- Démarrage du projet : au cours du 1er trimestre 2027 (la date exacte sera communiquée à la CANSSM qui la communiquera, notamment, aux fédérations de mineurs et à l'ANGDM).

- D'ici-là, préparation des documents de communication à destination, notamment, des téléopérateurs des CPAM, des fédérations de mineurs et de l'ANGDM.